



Avis de convocation

Les actionnaires de Société Nationale de Sidérurgie « SONASID », sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société Nationale d'Investissement sis au 60 rue d'Alger, à Casablanca, le :

Lundi 14 mai 2018 à 15 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat de plusieurs administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la Loi 17-95.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires représentant au moins 2 % du capital social, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- a) Donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, à un ascendant ou à un descendant.
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

Des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires au 60 rue d'Alger Casablanca et seront disponibles sur le site internet www.sonasid.ma conformément aux dispositions de la loi 17-95.

Le Conseil d'administration

RESOLUTIONS/EXERCICE 2017

Première résolution (Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 80.775.634,61 dhs.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2017.

Troisième résolution (Conventions règlementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution (Affectation des résultats)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net comptable de 80.775.634,61 dhs au compte report à nouveau.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'assemblée générale décide d'octroyer aux administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2017 pour un montant brut de 80.000,00 dhs par administrateur.

Sixième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Mohamed Ramses Arroub pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Vikram Krishnamoorthy pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Mohammed Hassan Ouriagli pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Neuvième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Cédric Bouzar pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Dixième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de « CIMR » représentée par M. Khalid Cheddadi pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Onzième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean Paul Ordioni pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Douzième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Aymane Taud pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Treizième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Mohamed Hakim Tazi pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Quatorzième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Vincent Cholet pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Quinzième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Hugues Fauville pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Seizième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Christian Quincke pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Dix-septième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances « M.C.M.A. » représentée par M. Hicham Belmrah pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Dix-huitième résolution (Renouvellement mandat d'administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de « RMA » représentée par M. Azeddine Guessous pour une période statutaire de six ans.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Dix-neuvième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

DIRECTION GÉNÉRALE :

Twin Center Tour A, 18^{ème} étage Casablanca

Tél. : +212 (5) 22 95 41 00 • Fax : +212 (5) 22 95 81 77